

Image not found or type unknown



## Emploi d'avenir et remplacement

Par **lep2005**, le **09/08/2014** à **11:17**

je travaille dans la fonction publique, mon employeur pour le remplacement d'une collègue en maternité a créé un emploi d'avenir, j'ai été reçu au concours d'AtSEM La personne à remplacer est ATSEM; Il me semblait que l'emploi d'avenir ne devait pas remplacer un emploi existant.

Merci de votre réponse

Par **P.M.**, le **09/08/2014** à **11:43**

Bonjour,

S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale du secteur d'activité...